

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Sécurité sociale lance une offre dédiée aux indépendants en difficulté



En lien avec la Caf de la Réunion, la CGSS Réunion qui regroupe en son sein, l'Assurance retraite, l'Assurance Maladie et l'Urssaf, généralise Help, une offre de service de prise en charge coordonnée et accélérée des travailleurs indépendants présentant des difficultés financières, médicales, familiales ou sociales.

Le dispositif Help s'appuie sur une mobilisation des différentes caisses de Sécurité sociale (Urs-saf, Caf, Assurance retraite, CPAM et service social de l'Assurance Maladie) au bénéfice de travailleurs indépendants en difficulté. Il permet de combiner les différents leviers d'action de chaque réseau (prestations sociales, action sociale, accompagnement social, échéanciers de paiement...) pour favoriser un meilleur accès aux droits, aux soins et aux aides sociales.

Ce dispositif vise à répondre aux divers types de difficultés que nombre de travailleurs indépendants connaissent, sans qu'ils sollicitent les aides auxquelles ils pourraient prétendre. L'Urssaf a fait le constat que les difficultés de paiement des travailleurs indépendants relèvent parfois de difficultés dépassant son seul champ de compétence et peuvent résulter de la forte imbrication entre la vie professionnelle et la vie privée des chefs d'entreprise.

Help repose donc sur la détection globale des fragilités rencontrées par les chefs d'entreprises, artisans, commerçants et professions libérales à partir d'une situation de défaut de paiement, de problèmes de santé récurrents, etc.

En pratique, le travailleur indépendant répond à un questionnaire unique (notamment disponible via le lien urssaf.fr/help) qui permet à chaque organisme d'étudier la situation de l'assuré puis de déterminer les leviers à mobiliser sur son champ de compétences – recouvrement, maladie, famille et retraite. Les dossiers sont ensuite traités de manière accélérée afin d'activer les dispositifs adaptés (Complémentaire santé solidaire, Revenu de solidarité active, prime d'activité, action sanitaire et sociale du CPSTI, etc.).

D'abord expérimenté dans le département de la Marne, le dispositif fait l'objet d'une extension progressive à l'ensemble du territoire.



Vous rencontrez des difficultés de gestion ou personnelles

Conjoncture défavorable, difficultés de trésorerie, baisse du chiffre d'affaires.... En tant que travailleur indépendant, vous pouvez être confronté à des difficultés professionnelles auxquelles s'ajoutent parfois des problèmes personnels liés à votre santé ou à votre vie de famille.



Help une offre coordonnée d'accompagnement

Pour favoriser un meilleur accès à vos droits, aux soins, à l'action sociale et à un recouvrement tenant compte de votre situation, les organismes de sécurité sociale ont créé une offre pour vous accompagner dans vos difficultés.

Avec Help, l'Urssaf, l'Assurance Maladie, la CAF et l'Assurance retraite s'unissent pour apporter une réponse coordonnée aux difficultés spécifiques que vous rencontrez.



Un questionnaire pour une prise en charge simplifiée

Pour bénéficier d'une prise en charge coordonnée, répondez simplement au questionnaire de détection des fragilités disponible sur le site de votre Urssaf. Selon vos réponses, l'équipe Help de l'Urssaf orientera votre demande, avec votre accord, vers les organismes partenaires qui disposent chacun d'une équipe Help dédiée. Chaque organisme étudiera votre situation selon son domaine de compétence et vous apportera une réponse personnalisée :

- **pour l'Urssaf** : la mise en place de délais de paiement, la modulation des cotisations sociales, le dépôt d'une demande d'aide auprès du fonds d'action sociale du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI);
- **pour l'Assurance Maladie** : un accompagnement pour l'accès aux droits (Complémentaire santé solidaire, congé maternité/paternité, indemnités journalières...), pour la réalisation des soins, la prévention santé et le maintien dans l'emploi ;
- **pour la Caisse des allocations familiales** : l'attribution de minimas sociaux, de la prime d'activité, de prestations familiales, d'allocations logements, voire de l'action sociale;
- **pour l'Assurance retraite** : des informations sur vos droits et un accompagnement dans vos démarches retraite.



Détecter les situations de fragilité

Parce qu'il n'est pas toujours simple d'aborder les difficultés rencontrées ou de demander de l'aide, nos services ont adopté une démarche proactive. Ainsi, nous pouvons également vous contacter si nous constatons des incidents de paiement, une dette élevée ou une baisse considérable de votre activité.

L'analyse des situations individuelles démontre en effet que le repérage d'une fragilité sur un axe peut conduire au repérage d'autres problèmes, d'autres besoins, pour lesquels la démarche adaptée consiste à avoir une approche globale.



L'Urssaf, en quelques mots

Accompagner les employeurs et entrepreneurs dans le cadre d'une relation de service simple et personnalisée pour assurer la collecte des cotisations avec efficacité et équité, en tant que recouvreur social performant (0,24 % de frais de gestion), tels sont les enjeux majeurs des Urssaf. Leur raison d'être au sein de la Sécurité sociale : financer le modèle social français, avec 534,4 milliards d'euros encaissés auprès de 9,8 millions de cotisants. Leur mission sociale : garantir aux travailleurs le bénéfice d'une protection sociale (couverture santé, retraite, prestations familiales) liée à l'exercice de l'emploi dans un cadre légal. Leur mission économique : faciliter les démarches des entrepreneurs et garantir le respect des règles sociales indispensables à une concurrence équitale.

A propos de l'Assurance Maladie

Depuis 75 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système de santé, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 16 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 20 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN.

Suivez notre actualité sur @Assur_Maladie

La Caisse nationale des allocations familiales et les Caf

A la tête de la branche Famille de la Sécurité sociale, la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF), avec les 101 Caisses d'allocations familiales, gère le versement des prestations familiales et sociales à 13,6 millions d'allocataires, soit 32,9 millions de personnes couvertes dont 13,8 millions d'enfants. Elles accompagnent les familles dans leur vie quotidienne et développent la solidarité envers les plus vulnérables.

Suivez notre actualité sur @cnaf_actus

A propos de l'Assurance retraite

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de l'Assurance retraite. Chaque année, elle verse 140 milliards d'euros de prestations à près de 15 millions de retraités, et gère la carrière de plus de 20 millions de cotisants. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur l'assuranceretraite (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà plus de 12 millions d'espaces personnels créés !

La Caisse générale de Sécurité sociale de la Réunion, organisme de droit privé qui exerce une mission de service public, regroupe simultanément : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, la Protection Sociale Agricole, le Recouvrement, la Prévention des Risques Professionnels, l'Action Sanitaire et Sociale et la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants : 859 126 assurés, 114 251 retraités, 90 633 cotisants et 18 180 créations d'entreprises (73 % sont des TI). Suivez notre actualité sur linkedin @CGSSRéunion

CONTACTS PRESSE

CGSS Réunion : David JOURLIN - Tél : 0262 40 33 03 - 0692 02 21 86 - media@cgss.re

CAF Réunion : Olivier BOISSEAU - Tél : 0262 48 07 37 - 0693 04 74 24 - olivier.boisseau@cafreunion.cnafmail.fr

